

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES

Département du CANTAL

SÉANCE du 10 novembre 2023

N° 50 / 2023

Conseillers en exercice :	15	L'an deux mil vingt-trois, le dix novembre, à vingt heures trente, le Conseil
Présents :	12	municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance
Pouvoir(s) :	3	ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint-Georges, sous la
Absent(s) excusé(s) :	3	présidence de Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU.
Votants :	15	
Présents :		M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Maire. Mme Béatrice ANTONY, M. Paul CHALVET, Mme Martine BERTRAND, M. Jean-Paul BERTHET, adjoints. Mme Bernadette ALBARET, M. Alain ANDRIEUX, Mme Bernadette ANTONY, Mme Isabelle AVENEIN-DECHAMBRE, M. Guillaume CASTEL, M. Daniel MALLET et M. Romain MALLET, conseillers municipaux.
Absents excusés :		Mme Christine BACHELLERIE-NINYEM FOKO, Mme Angélique GERBERT et M. Matthieu VILLENEUVE, conseillers municipaux.
Pouvoir :		Christine BACHELLERIE-NINYEM FOKO donne pouvoir à Daniel MALLET. Angélique GERBERT donne pouvoir à Jean-Paul BERTHET. Matthieu VILLENEUVE donne pouvoir à Jean-Jacques MONLOUBOU.
Secrétaire de séance :		Jean-Paul BERTHET.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 1^{er} décembre 2023 et que la convocation avait été faite le 6 novembre 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 1^{er} décembre 2023

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de réception en Préfecture, auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

OBJET : ALIÉNATION D'UN CHEMIN À LA VALETTE – ENQUÊTE PUBLIQUE

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que lors des opérations de remembrement, un échange de terrain à titre gracieux devait être effectué entre la commune de Saint-Georges et Monsieur Didier Forestier concernant deux chemins. En effet M. Forestier a cédé à la commune lors des opérations de voirie du remembrement une bande de terrain sur la longueur du chemin rural longeant la parcelle BL 14 permettant d'élargir l'emprise du chemin. M. Forestier devait en échange se voir céder le chemin jouxtant sa propriété et longeant les parcelles BL 15, 16, 17 et une partie de la BL 18.

M. le Maire précise que cet échange n'a pas été mené à son terme et qu'il conviendrait de régulariser cette situation. Il demande donc à l'assemblée de se prononcer en rappelant qu'une enquête publique est nécessaire préalablement à cette aliénation.

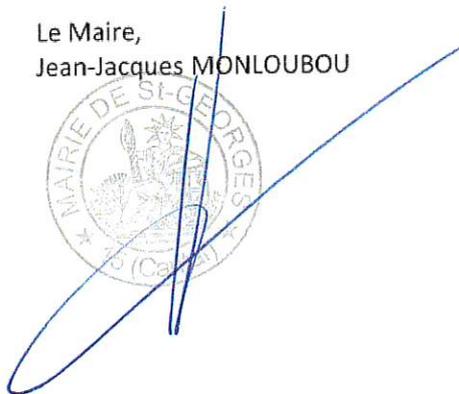
Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

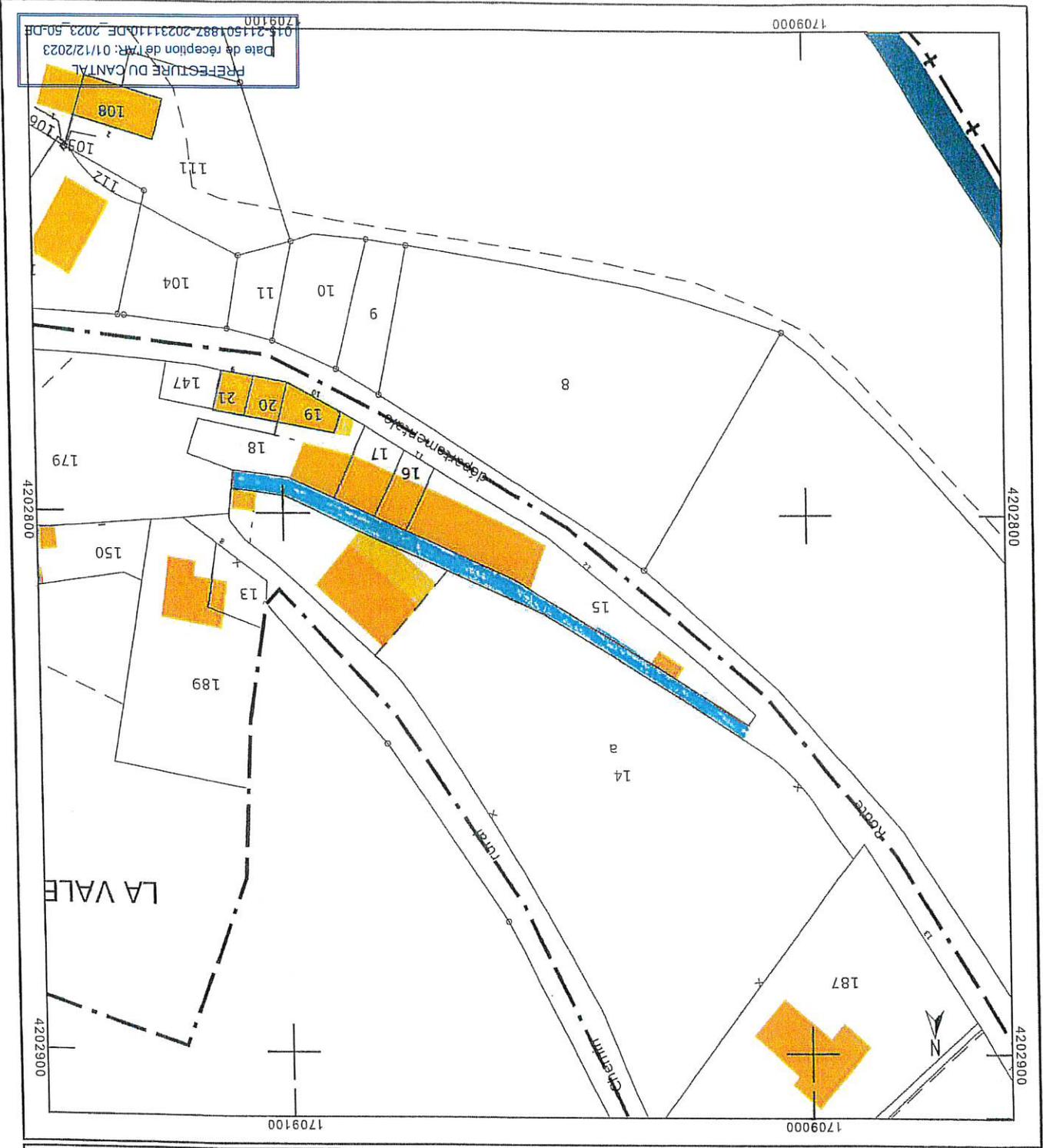
- **APPROUVE** le projet d'aliénation du chemin longeant les parcelles BL 15, 16, 17 et une partie de la parcelle BL 18 au profit de M. Didier FORESTIER à titre gracieux ;
- **INDIQUE** que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune ;
- **PRÉCISE** qu'il y a lieu d'établir le plan de bornage avant le lancement de l'enquête publique afin de définir la surface exacte à aliéner ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre l'arrêté réglementaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces ou actes authentiques à intervenir.

Pour : 15 voix

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,
Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,
Jean-Jacques MONLOUBOU





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
AURILLAC
 3 Place des Carmes 15012
 15012 AURILLAC CEDEX
 tél. 04 71 43 44 84 - fax 04 71 43 44 77
 cdfi.aurillac@dgif.finances.gouv.fr

Section : BL
 Feuille : 000 BL 01
 Echelle d'origine : 1/2000
 Echelle d'édition : 1/1000
 Date d'édition : 06/11/2023
 (fuseau horaire de Paris)
 Coordonnées en projection : RGF93CC45
 ©2022 Direction Générale des Finances Publiques

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
AURILLAC
 3 Place des Carmes 15012
 15012 AURILLAC CEDEX
 tél. 04 71 43 44 84 - fax 04 71 43 44 77
 cdfi.aurillac@dgif.finances.gouv.fr

Commune : SAINT-GEORGES
 Département : CANTAL

Cet extrait de plan vous est délivré par :
cadastre.gouv.fr

